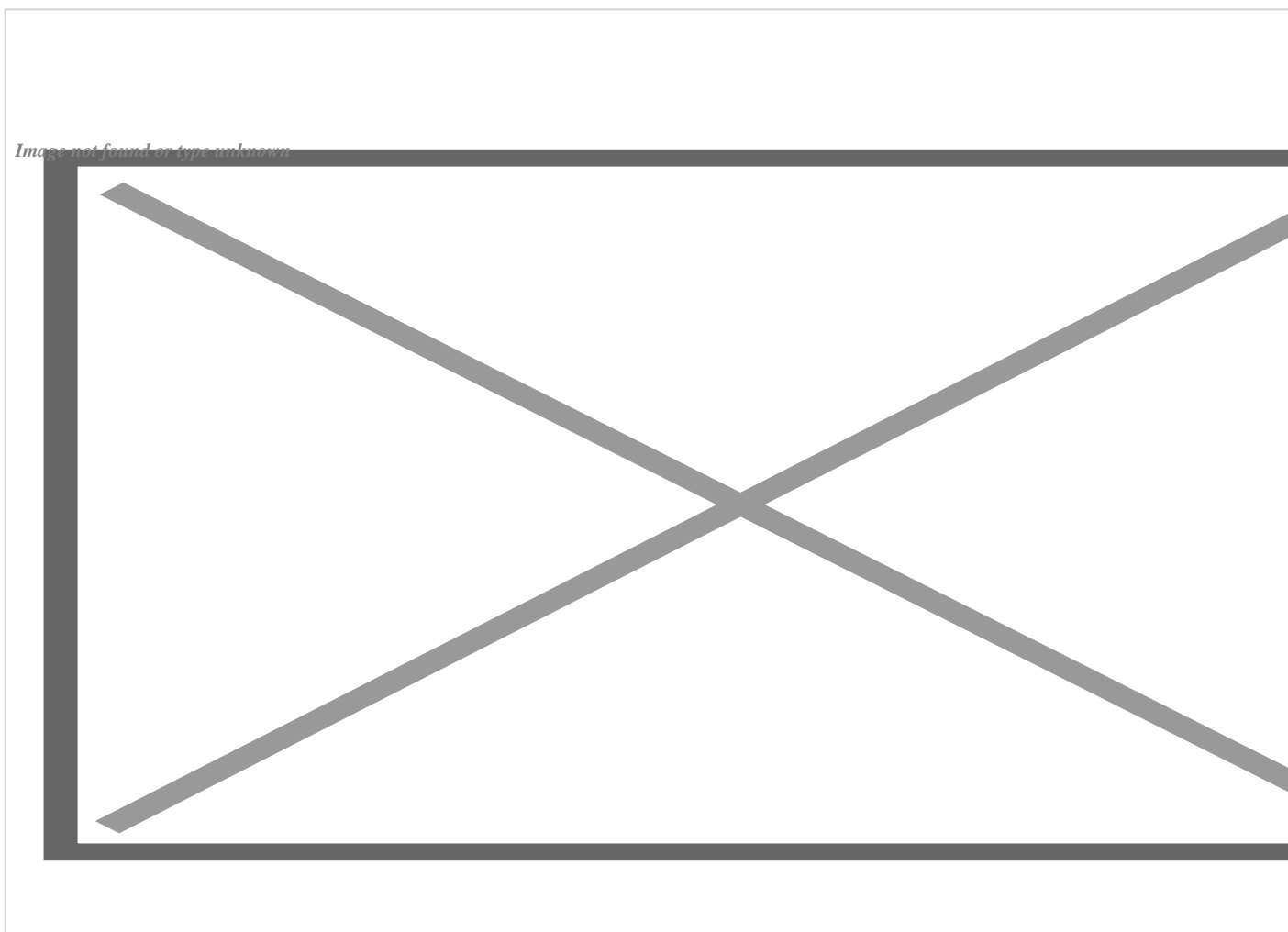


# *L'Union européenne proroge d'un an les sanctions imposées à la Russie*

---



Paris, 20 juin (RHC) L'Union européenne (UE) a prorogé d'un an les sanctions imposées à la Russie pour l'incorporation des régions de Crimée et de Sébastopol à ce pays eurasiatique en 2014.

"Le Conseil [de l'Union européenne] a décidé aujourd'hui d'étendre les sanctions introduites par l'UE en réponse à ce qu'ils considèrent comme une annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie, jusqu'au 23 juin 2023", a-t-il déclaré, dans un communiqué publié aujourd'hui.

Pour sa part, Moscou a déclaré à plusieurs reprises que les habitants de la Crimée avaient voté au cours d'un référendum pour la réunification avec la Russie, de manière démocratique et dans le plein respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. En outre, il dénonce l'imposition de sanctions à

son encontre et met en garde contre une réponse "symétrique" à la prolongation des sanctions de l'Union européenne à son encontre.

Selon le communiqué de ce lundi, les sanctions, qui ont été imposées pour la première fois en juin 2014, comprennent notamment l'interdiction au bloc communautaire d'importer des produits originaires de Crimée ou de Sébastopol et d'y exporter des biens et des technologies européens, en plus d'interdire les investissements financiers dans les infrastructures et services touristiques en provenance de ces territoires.

Les mesures restrictives ont été initialement imposées par l'UE le 31 juillet 2014 pour une période d'un an, puis intensifiées en septembre de la même année et, depuis lors, régulièrement prorogées sous divers prétextes. Les sanctions touchent davantage les secteurs de la finance, de l'énergie et de la défense, ainsi que dans le domaine des biens à double usage, civils et militaires. (Source/HispanTV)

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/291236-lunion-europeenne-proroge-dun-an-les-sanctions-imposees-a-la-russie>



**Radio Habana Cuba**